

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 13 juin 2018 à compter de 19 h.

**PRÉSENCES** : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo et M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton.

**ABSENCE** : M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont également présentes.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 03.

**2018-06-188**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2018 et de la séance ordinaire ajournée du 15 mai 2018
3. Période de questions
4. Aménagement du territoire :
  - 4.1 Avis de conformité au schéma :
    - 4.1.1 Règlement numéro 0766-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les toits plats et les bâtiments de quatre étages dans la zone résidentielle GH02R ainsi que d'en modifier les limites et d'autoriser la vente, l'exposition et la mécanique de véhicule de 3 000 kg et plus dans la zone commerciale EG02C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP07-2018 et SP07-2018 de la Ville de Granby
    - 4.1.2 Résolution numéro 2018-06-0519 accordant une demande de permis de construction portant le numéro 2018-0437 pour l'établissement situé au 48, rue Azarie-Côté, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR01-2018 et SPR01-2018 de la Ville de Granby
    - 4.1.3 Règlement n° 2018-560 modifiant le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2014-512 de la Municipalité du canton de Shefford
  - 4.2 Avis d'opportunité :
    - 4.2.1 Règlement numéro 0760-2018 décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Laval et Horner,

- ainsi que pour les frais incidents, les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 295 000 \$ et un emprunt de 99 673 \$ de la Ville de Granby
- 4.2.2 Règlement numéro 0761-2018 décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Horner, Laval, Cowie et Robinson, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 107 000 \$ et un emprunt de 622 507 \$ de la Ville de Granby
  - 4.3 Avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC limitrophes :
    - 4.3.1 Règlement 306-18 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville
  - 4.4 Demande adressée à la CPTAQ depuis la dernière séance :
    - 4.4.1 Demande de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby – Saint-Alphonse-de-Granby
  - 4.5 Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin de changer les limites de l'aire d'affectation "parc industriel régional" à Granby, de supprimer l'aire "lieu d'enfouissement de réserve" et d'intégrer la carrière Thibault dans l'aire d'extraction :
    - 4.5.1 Dépôt du rapport de l'assemblée de consultation
    - 4.5.2 Abandon du règlement
  - 4.6 Modifications à la résolution numéro 2018-03-093 – Nomination des membres du comité technique du plan de développement de la zone agricole
  - 5. Cours d'eau :
    - 5.1 Cours d'eau St-Alphonse – Ponceau sous l'autoroute des Cantons-de-l'Est – Fermeture du dossier
    - 5.2 Cours d'eau St-Alphonse et ses branches 1 et 2 – Ordre d'exécution des travaux d'entretien et adjudication du contrat numéro 2018/006
  - 6. Carrières et sablières :
    - 6.1 Approbation – Entente de principe avec la MRC des Maskoutains
  - 7. Gestion des matières résiduelles :
    - 7.1 Modification de la résolution numéro 2017-11-382 – Développement d'un site Web consacré à la gestion des matières résiduelles
    - 7.2 Inscription au programme de reconnaissance « ICI ON RECYCLE + » de RECYC-QUÉBEC
    - 7.3 Adoption et enregistrement d'une marque officielle pour « CoMposter Récupérer reCYcler Haute-Yamaska »
    - 7.4 Augmentations du surplus affecté « Bacs bruns »
      - 7.4.1 Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
      - 7.4.2 Redevances à l'élimination
    - 7.5 Adjudication d'un contrat pour la fabrication et la livraison d'affiches pour une campagne de lutte aux dépôts sauvages
    - 7.6 Libération de la garantie d'exécution pour le contrat numéro 2013/015 – Collecte, transport et mise en valeur des arbres de Noël
    - 7.7 Ratification d'embauche d'une préposée à la tournée des conteneurs
  - 8. Affaires financières :
    - 8.1 Approbation et ratification d'achats
    - 8.2 Approbation des comptes
    - 8.3 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-302 et 2017-303 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*

- 8.4 Modification à la résolution numéro 2017-09-314 – Promotion au poste d'adjointe au greffe et aux archives
- 8.5 Établissement de la structure salariale pour 2018
- 8.6 Repositionnement de certains postes
- 8.7 Adhésion auprès de la Table de concertation des préfets de la Montérégie
- 8.8 Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ – Regroupement Estrie-Montérégie
9. Nomination d'un représentant à la Coopérative d'informatique municipale
10. Analyse de la qualité de l'air
11. Développement local et régional :
  - 11.1 Fonds de développement des territoires :
    - 11.1.1 Adoption du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
    - 11.1.2 Appui au projet de mesure de l'indice du dynamisme entrepreneurial des MRC de la Montérégie
    - 11.1.3 Aide financière au projet de Laboratoire entrepreneurial Granby et région
  - 11.2 Fonds local d'investissement :
    - 11.2.1 Octroi d'un prêt rattaché au dossier numéro 18-006
  - 11.3 Participation au Colloque régional – Vision attractivité Cantons-de-l'Est/Estrie
  - 11.4 Autorisation de signature – Convention relative à la fermeture de la Coalition du pacte rural de St-Joachim-de-Shefford
12. Dossiers régionaux :
  - 12.1 Tous sujets concernant le transport collectif en milieu rural, dont :
    - 12.1.1 Mise à jour du Plan de développement en transport collectif pour 2018
13. Sécurité incendie :
  - 13.1 Adoption du protocole local d'intervention d'urgence hors du réseau routier
14. Évaluation :
  - 14.1 Mandat de soutien professionnel – Club de golf le Rocher
15. Demande d'appui :
  - 15.1 Demande à la Société d'habitation du Québec pour la modification de la date d'octroi de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la rénovation RénoRégion
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

2018-06-189

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2018 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 15 MAI 2018**

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2018 et de la séance ordinaire ajournée du 15 mai 2018 tels que soumis.

**Note :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions est tenue.

2018-06-190

**AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT NUMÉRO 0766-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES TOITS PLATS ET LES BÂTIMENTS DE QUATRE ÉTAGES DANS LA ZONE RÉSIDENIELLE GH02R AINSI QUE D'EN MODIFIER LES LIMITES ET D'AUTORISER LA VENTE, L'EXPOSITION ET LA MÉCANIQUE DE VÉHICULE DE 3 000 KG ET PLUS DANS LA ZONE COMMERCIALE EG02C, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PP07-2018 ET SP07-2018 DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0766-2018, adopté le 4 juin 2018, intitulé « Règlement numéro 0766-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les toits plats et les bâtiments de quatre étages dans la zone résidentielle GH02R ainsi que d'en modifier les limites et d'autoriser la vente, l'exposition et la mécanique de véhicule de 3 000 kg et plus dans la zone commerciale EG02C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP07-2018 et SP07-2018 »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0766-2018 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Ville attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2018-06-191

**AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-06-0519 ACCORDANT UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PORTANT LE NUMÉRO 2018-0437 POUR L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 48, RUE AZARIE-CÔTÉ, EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0670-2016 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), INITIALEMENT ADOPTÉE SOUS LES PROJETS DE RÉSOLUTION NUMÉROS PPR01-2018 ET SPR01-2018 DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil la résolution numéro 2018-06-0519, adoptée le 4 juin 2018, intitulée « Résolution numéro 2018-06-0519 accordant une demande de permis de construction portant le numéro 2018-0437 pour l'établissement situé au 48, rue Azarie-Côté, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR01-2018 et SPR01-2018 »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement d'approuver la résolution numéro 2018-06-0519 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 145.38 référant à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de cette résolution à la Ville attestant que celle-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

**2018-06-192**     **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT NO 2018-560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NO 2014-512 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

ATTENDU que la Municipalité du canton de Shefford soumet à ce conseil le règlement numéro 2018-560, adopté le 1<sup>er</sup> mai 2018, intitulé « Règlement n° 2018-560 modifiant le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2014-512 de la Municipalité du Canton de Shefford »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2018-560 de la Municipalité du canton de Shefford, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

**2018-06-193**     **AVIS D'OPPORTUNITÉ - RÈGLEMENT NUMÉRO 0760-2018 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES LAVAL ET HORNER, AINSI QUE POUR LES FRAIS INCIDENTS, LES FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION POUR UNE DÉPENSE DE 295 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 99 673 \$ DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU l'adoption, le 22 mai 2018, du règlement numéro 0760-2018 par la Ville de Granby décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Laval et Horner, ainsi que pour les frais incidents, les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 295 000 \$ et un emprunt de 99 673 \$;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est alors proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska signifie à la Ville de Granby que le règlement numéro 0760-2018 ne va pas à l'encontre des orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire.

**2018-06-194**     **AVIS D'OPPORTUNITÉ - RÈGLEMENT NUMÉRO 0761-2018 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES HORNER, LAVAL, COWIE ET ROBINSON, ET LES FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION POUR UNE DÉPENSE DE 2 107 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 622 507 \$ DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU l'adoption, le 22 mai 2018, du règlement numéro 0761-2018 par la Ville de Granby décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Horner, Laval, Cowie et Robinson, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 107 000 \$ et un emprunt de 622 507 \$;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est alors proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska signifie à la Ville de Granby que le règlement numéro 0761-2018 ne va pas à l'encontre des orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire.

**2018-06-195**     **AVIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-18 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE**

ATTENDU que la MRC de Rouville a adopté un règlement visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'elle en a transmis copie à la MRC de La Haute-Yamaska en vertu de l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'aviser la MRC de Rouville que le règlement soumis s'avère compatible avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska.

**2018-06-196**     **APPUI À LA DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY SUR LES LOTS 5 909 549 ET 5 006 895 DU CADASTRE DU QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

ATTENDU que la demande vise l'utilisation d'une partie du lot 5 909 549 du cadastre du Québec à des fins de loisir (jeux d'eau et bâtiment sanitaire) sur une superficie de 4 572 mètres carrés;

ATTENDU que certains équipements faisant l'objet de la demande (jeux d'eau et le bâtiment sanitaire) ont déjà été implantés sur le lot visé;

ATTENDU que la demande vise également l'utilisation du lot 5 909 549 du cadastre du Québec pour la construction d'un futur centre culturel communautaire;

ATTENDU que la demande vise par ailleurs l'utilisation de la résidence sise sur le lot 5 006 895 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 000 mètres carrés, comme centre récréatif pour les aînés;

ATTENDU que le secteur visé a fait l'objet d'une inclusion agricole le 13 septembre 1993;

ATTENDU qu'en raison de leur localisation à l'intérieur du milieu urbain de Saint-Alphonse-de-Granby et de leur utilisation actuelle, les lots visés par la demande présentent peu de possibilités pour l'agriculture;

ATTENDU que, le 10 juin 2014, une partie du lot 5 909 549 du cadastre du Québec a fait l'objet d'une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture (dossier 405496) sur une superficie de 3,14 hectares;

ATTENDU que les lots visés sont situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et qu'en conséquence les usages qui y sont prévus sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'appuyer la demande.

Note :

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE MODIFIÉ, AFIN DE CHANGER LES LIMITES DE L'AIRE D'AFFECTATION "PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL" À GRANBY, DE SUPPRIMER L'AIRE "LIEU D'ENFOUISSEMENT DE RÉSERVE" ET D'INTÉGRER LA CARRIÈRE THIBAUT DANS L'AIRE D'EXTRACTION**

Le rapport de l'assemblée de consultation du 12 avril 2018 portant sur le projet de Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin de changer les limites de l'aire d'affectation "parc industriel régional" à Granby, de supprimer l'aire "lieu d'enfouissement de réserve" et d'intégrer la carrière Thibault dans l'aire d'extraction est déposé devant les membres du conseil.

2018-06-197

**ABANDON DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE MODIFIÉ, AFIN DE CHANGER LES LIMITES DE L'AIRE D'AFFECTATION "PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL" À GRANBY, DE SUPPRIMER L'AIRE "LIEU D'ENFOUISSEMENT DE RÉSERVE" ET D'INTÉGRER LA CARRIÈRE THIBAUT DANS L'AIRE D'EXTRACTION**

ATTENDU l'avis gouvernemental reçu quant au projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin de changer les limites de l'aire d'affectation "parc industriel régional" à Granby, de supprimer l'aire "lieu d'enfouissement de réserve" et d'intégrer la carrière Thibault dans l'aire d'extraction;

ATTENDU le maintien du refus des ministères concernés lors de la rencontre du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que la MRC abandonne les procédures visant à adopter ce règlement.

2018-06-198

**MODIFICATIONS À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-093 – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE**

ATTENDU que la résolution numéro 2018-03-093 de la MRC désigne les membres du comité technique qui a la responsabilité d'orienter l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU la renonciation de participation à ce comité du maire de la ville-centre constatée par la résolution numéro 2018-04-0224 de la Ville de Granby;

ATTENDU que M. Marcel Gaudreau agit présentement comme représentant substitut du conseil de la MRC;

ATTENDU la demande du Syndicat de l'UPA de La Haute-Yamaska voulant que son président participe aux travaux de ce comité en remplacement de M. Gaétan Beauregard;

ATTENDU la pertinence d'avoir sur le comité un représentant de l'Agence forestière de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2018-03-093 de façon à :

1. Remplacer le paragraphe b) par ce paragraphe :  
« b) M. René Beauregard et M. Marcel Gaudreau, représentant le conseil de la MRC, ainsi que M. Éric Chagnon agissant comme substitut; »;
2. Remplacer le paragraphe d) par ce paragraphe :  
« d) M. Jérôme Ostiguy, représentant le Syndicat de l'UPA de La Haute-Yamaska; »;
3. Ajouter, à la suite du paragraphe i), le paragraphe suivant :  
« j) M. Luc Dumouchel, représentant l'Agence forestière de la Montérégie. »

**2018-06-199**      **COURS D'EAU ST-ALPHONSE – PONCEAU SOUS L'AUTOROUTE DES CANTONS-DE-L'EST – FERMETURE DU DOSSIER**

ATTENDU les démarches entreprises par la MRC afin de favoriser un écoulement optimal des eaux du cours d'eau St-Alphonse relativement au ponceau du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), sous l'autoroute des Cantons-de-l'Est, dans le cours d'eau St-Alphonse, à Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU que le MTMDET a informé la MRC qu'il n'avait pas l'intention de réaliser des travaux à l'égard de son ponceau puisque le réseau routier ne possède pas de besoin à cet endroit;

ATTENDU qu'à la suite de ce refus, un suivi de la situation a été réalisé par la MRC sur une période d'une année tant en période d'étiage que de crues;

ATTENDU que ce suivi n'a pas démontré de problème de débordement justifiant une intervention de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que la MRC procède à la fermeture de ce dossier.

**2018-06-200**      **COURS D'EAU ST-ALPHONSE ET SES BRANCHES 1 ET 2 – ORDRE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2018/006**

ATTENDU les plans et devis préparés par M. Alexandre Paradis, géographe de la firme Groupe PleineTerre inc. et vérifiés par M. Robert Beaulieu, ingénieur de la même firme, aux fins de réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau St-Alphonse et de ses branches 1 et 2, situés à Saint-Alphonse-de-Granby, sur une longueur approximative de 2 370 mètres;

ATTENDU les soumissions reçues pour l'exécution de ces travaux à la suite à l'appel d'offres sur invitation numéro 2018/006;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'ordonner l'exécution des travaux d'entretien précités selon le document d'appel d'offres numéro 2018/006 incluant les plans et devis préparés par M. Alexandre Paradis, géographe de la firme Groupe PleineTerre inc. et vérifiés par M. Robert Beaulieu, ingénieur de la même firme, et portant le numéro MRCHY-2018-01\_VP1;
2. D'accorder le contrat pour les travaux susmentionnés au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Huard Excavation inc., sur la base des prix unitaires indiqués à sa soumission en date du 25 mai 2018, totalisant 28 587,90 \$, plus taxes applicables;
3. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat avec ledit entrepreneur pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska;
4. De mandater la firme Groupe PleineTerre inc. pour déposer auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques tout document ou rapport de suivi qui serait requis en raison des travaux précités;
5. De nommer le coordonnateur aux cours d'eau en tant que chef de projet de la MRC dans le cadre de ce contrat.

**2018-06-201      APPROBATION – ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LA MRC DES MASKOUTAINS**

ATTENDU le litige entre la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC des Maskoutains quant au partage des droits sur les carrières et les sablières;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente de principe à ce sujet;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'accepter le principe de conclure une entente avec la MRC des Maskoutains selon laquelle cette dernière verse à la MRC de La Haute-Yamaska une somme de 100 000 \$ pour les droits des carrières et sablières qui devaient être versés de 2012 à 2015.

**2018-06-202      MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-382 – DÉVELOPPEMENT D'UN SITE WEB CONSACRÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU que la résolution numéro 2017-11-382 de la MRC autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en vue de développer un site Web consacré à la gestion des matières résiduelles et détermine les critères d'évaluation et de pondération des offres;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette résolution pour prévoir la manière dont sera adjugé le contrat en cas d'égalité dans le pointage final de soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de modifier la résolution

numéro 2017-11-382 de façon à ajouter, à la suite du paragraphe 2., le paragraphe suivant :

- « 3. D'établir qu'en cas d'égalité dans le nombre de points attribués aux soumissions finales par le comité de sélection, le critère applicable pour trancher toute égalité est le pointage intérimaire le plus élevé. »

**2018-06-203**     **INSCRIPTION AU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE + » DE RECYC-QUÉBEC**

Soumise :     Déclaration d'engagement.

ATTENDU que par la résolution numéro 2018-03-097, la MRC a convenu de déposer un dossier en vue de renouveler sa candidature au programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! pour l'obtention du niveau 3 « Performance » de RECYC-QUÉBEC;

ATTENDU que le programme a été récemment révisé et que de nouvelles conditions doivent être satisfaites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. De déposer un dossier au programme de reconnaissance ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC;
2. D'autoriser le paiement de frais d'analyses jusqu'à concurrence de 412,50 \$ (niveau Élite);
3. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer la déclaration d'engagement soumise pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska;
4. De désigner la directrice du service des matières résiduelles à titre de responsable de la gestion des matières résiduelles;
5. De former un comité constitué de la chef de projet, volet déchets et matières recyclables, la chef de projet, volet matières organiques et la directrice des services administratifs et ressources humaines;
6. D'abroger la résolution numéro 2018-03-097.

**2018-06-204**     **ADOPTION ET ENREGISTREMENT D'UNE MARQUE OFFICIELLE POUR « COMPOSTER RÉCUPÉRER RECYCLER HAUTE-YAMASKA »**

ATTENDU que la MRC utilise depuis avril 2017 de nouveaux outils de communication qui associent la notion de fierté avec celle de progrès pour mettre en valeur les changements de comportement des citoyens sur son territoire en matière de récupération, recyclage et compostage;

ATTENDU que le logo suivant est notamment employé à cette fin :



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'adopter le contenu du logo ci-dessus à titre de marque officielle en vertu du sous-alinéa 9(1)(n)(iii) de la *Loi sur les marques de commerce*;
2. De déposer une demande à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada afin de protéger cette marque;
3. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

**2018-06-205 AUGMENTATION DU SURPLUS AFFECTÉ « BACS BRUNS » - COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU que dans son budget 2018, la MRC de La Haute-Yamaska a projeté des revenus totalisant 1 738 013 \$ en compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2017;

ATTENDU que ces revenus permettent de réduire les quotes-parts 2018 des municipalités locales;

ATTENDU que les revenus réels de cette compensation pour l'année 2017 ont été confirmés pour un montant de 1 776 291,93 \$ et sont donc inscrits aux états financiers de la MRC comme un compte à recevoir au 31 décembre 2017;

ATTENDU que cette compensation inclut 26 839,43 \$ pour la collecte des plastiques agricoles;

ATTENDU que la compensation pour les matières recyclables excède les prévisions budgétaires 2018 d'un montant de 38 278 \$ et qu'il y a lieu d'en déterminer l'utilisation sur le plan comptable;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement d'augmenter le surplus affecté « bacs bruns » d'un montant de 38 278 \$.

**2018-06-206 AUGMENTATION DU SURPLUS AFFECTÉ « BACS BRUNS » - REDEVANCES À L'ÉLIMINATION**

ATTENDU que dans son budget 2017, la MRC de La Haute-Yamaska a projeté des revenus totalisant 750 000 \$ en subvention en provenance du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU que ces revenus ont été appliqués en réduction des quotes-parts 2017 des municipalités locales;

ATTENDU que les revenus réels de cette subvention pour l'année 2017 ont été de 767 775,66 \$;

ATTENDU que la subvention excède les prévisions budgétaires 2017 d'un montant de 17 775,66 \$;

ATTENDU que le montant de 17 775,66 \$ se retrouve au « surplus non affecté – à l'ensemble » au 31 décembre 2017, et qu'il y a lieu d'en déterminer l'utilisation sur le plan comptable;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement de transférer un montant de 17 775 \$ du « surplus non affecté – à l'ensemble » au « surplus affecté - bacs bruns ».

2018-06-207

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON D'AFFICHES POUR UNE CAMPAGNE DE LUTTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES**

ATTENDU que la MRC entend déployer sur l'ensemble de son territoire une campagne de sensibilisation pour lutter contre les dépôts sauvages;

ATTENDU que l'apposition d'affiches dissuasives aux sites problématiques a été retenue;

ATTENDU que la MRC a transmis, sur invitation, une demande d'offre de services pour la fabrication et la livraison d'affiches et de la quincaillerie nécessaire à leur installation;

ATTENDU que trois soumissionnaires ont déposé une offre de services;

Il est alors proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'adjuger le contrat pour la fabrication et la livraison des affiches et enseignes à l'entreprise Groupe Signalisation, plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires indiqués à la soumission de ladite entreprise datée du 29 mai 2018 qui totalise, aux fins de la valeur estimative du contrat, un montant de 4 234 \$ plus taxes applicables.

2018-06-208

**LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2013/015 – COLLECTE, TRANSPORT ET MISE EN VALEUR DES ARBRES DE NOËL**

ATTENDU le contrat numéro 2013/015 intervenu pour la collecte, le transport et la mise en valeur des arbres de Noël pour les années 2014 à 2018 inclusivement;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée et la recommandation de Mme Karine Denis, directrice du Service des matières résiduelles, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution fournie sous forme de chèque visé au montant de 2 000 \$ pour le contrat

numéro 2013/015 pour la collecte, le transport et la mise en valeur des arbres de Noël par l'entreprise Paysagement Brodeur inc.

**2018-06-209 RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À LA TOURNÉE DES CONTENEURS**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a prévu faire l'inspection de son parc de conteneurs;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche du personnel requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de ratifier l'embauche de Mme Édith Coulombe au poste de préposée à la tournée des conteneurs, et ce, selon l'échelon 1 de la classe 4 de la politique salariale en vigueur. La période d'emploi débute le 28 mai 2018 et se termine au plus tard le 4 août 2018.

**2018-06-210 APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS - JUIN 2018**

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

Fournisseur	Description	Coût
<b><u>RATIFICATION D'ACHATS :</u></b>		
<b>Partie 1 du budget (ensemble)</b>		
:		
Équipements sanitaires Prodec	7 poubelles pour serviettes hygiéniques + sacs	268,98 \$
Granby Express	Publicité - cahier de la semaine de l'environnement	745,04 \$
Impression totale	10 000 accroche-portes pour le service des vidanges des installations septiques	1 118,71 \$
Sani-Éco	Entente - Service adapté à SOS Dépannage (40 levées additionnelles pour la période entre le 15 mai et le 18 septembre 2018 = 10 levées)	799,77 \$
<b><u>APPROBATION D'ACHATS :</u></b>		
<b>Partie 1 du budget (ensemble)</b>		
:		
Imprimerie Debesco numérique	Impression de 3 lots de cartons promotionnels pour les écocentres	137,27 \$
<b>TOTAL:</b>		<b><u>3 069,77 \$</u></b>

**2018-06-211 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-06-01 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

**Note :** **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÉGLEMENTS NUMÉROS 2017-302 ET 2017-303 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions des règlements numéros 2017-302 et 2017-303 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**2018-06-212**     **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-09-314 – PROMOTION AU POSTE D’ADJOINTE AU GREFFE ET AUX ARCHIVES**

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2017-09-314 en ajoutant, après les mots « rapport ADM2017-11 » les mots « , tel que révisé par le rapport ADM2018-04 ».

**2018-06-213**     **ÉTABLISSEMENT DE LA STRUCTURE SALARIALE POUR 2018**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d’indexer la structure salariale de la MRC pour 2018 de 2 %, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour l’ensemble des fonctions.

**2018-06-214**     **REPOSITIONNEMENT DE CERTAINS POSTES**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de repositionner le salaire du titulaire actuel du poste de greffier ainsi que le poste d’inspecteur et chef de projet, plan directeur de l’eau, et ce, selon les recommandations émises au rapport ADM2018-06.

**2018-06-215**     **ADHÉSION AUPRÈS DE LA TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE EN 2018**

ATTENDU que les frais d’adhésion pour la Table de concertation des préfets de la Montérégie sont de 2 979 \$ pour l’année 2018;

ATTENDU que la cotisation pour l’année 2018 vise à procéder à l’embauche d’une ressource pour la Table de concertation des préfets de la Montérégie, vu les responsabilités accrues reliées à la gestion du Fonds d’aide au rayonnement des régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska accepte de payer les frais d’adhésion de 2 979 \$ pour l’année 2018.

Les fonds requis pour couvrir cette dépense seront pris à même le Fonds de développement des territoires.

**2018-06-216**     **CONTRAT D’ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UMQ – REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE**

ATTENDU que conformément au *Code municipal du Québec* et à la Solution UMQ, la MRC de La Haute-Yamaska (MRC) souhaite autoriser le lancement d’un appel d’offres public pour obtenir des produits d’assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2024;

ATTENDU que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU que la rémunération prévue au contrat de Solution UMQ à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et que les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU que la MRC souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que :

- a) Le préambule fait partie intégrante des présentes comme ci au long réité;
- b) La MRC confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés;
- c) L'adhésion au regroupement de Solution UMQ sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;
- d) La MRC mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- e) La MRC s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la MRC durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la MRC au consultant Mallette actuaires inc., dont la MRC joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;
- f) La MRC s'engage à respecter les conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;
- g) La MRC accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, pourvu que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

2018-06-217

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE**

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-110, laquelle prévoit l'adhésion de la MRC à la Coopérative d'informatique municipale (CIM) et la nomination d'un représentant dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de cette coopérative;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour cette nomination à la suite des élections municipales 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska désigne M. Paul Sarrazin, préfet, à titre de représentant dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de la CIM en lieu et place de M. Pascal Bonin.

**2018-06-218**     **ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'AIR**

Soumise : Offre de service de la firme S-Air inc. pour effectuer l'analyse de la qualité de l'air du bâtiment situé au 142, rue Dufferin.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beaugard et résolu unanimement de mandater la firme S-Air inc. pour effectuer l'analyse de la qualité de l'air du bâtiment situé au 142, rue Dufferin pour un montant de 3 850 \$ plus les taxes applicables, conformément aux termes de l'offre de service telle que soumise.

**2018-06-219**     **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018**

Soumis : Rapport annuel du Fonds de développement des territoires pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. D'adopter le Rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires tel que soumis;
2. De transmettre copie de ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
3. De publier ledit rapport sur le site Web de la MRC.

**2018-06-220**     **APPUI AU PROJET DE MESURE DE L'INDICE DU DYNAMISME ENTREPRENEURIAL DES MRC DE LA MONTÉRÉGIE**

ATTENDU que les MRC et CLD souhaitent mesurer le dynamisme entrepreneurial de leur territoire, tel que développé depuis près de 10 ans par la Fondation de l'entrepreneurship, et le comparer à l'indice entrepreneurial québécois;

ATTENDU que les MRC et CLD se montrent favorables à contribuer à la réalisation du projet;

ATTENDU la volonté de la Table des préfets de la Montérégie d'appuyer le projet de mesure du dynamisme entrepreneurial des territoires de MRC;

ATTENDU que les représentants locaux du Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins de la Montérégie expriment un intérêt à soutenir financièrement la mesure du dynamisme entrepreneurial sur plusieurs territoires de la Montérégie;



ATTENDU que la Fondation de l'entrepreneurship reconnaît l'expertise de la firme Léger qui évalue l'indice provincial du dynamisme entrepreneurial depuis 2009, qu'elle dispose de la méthodologie, de l'expertise et des ressources pour mener ce projet;

ATTENDU que Montérégie Économique est un organisme à but non lucratif admissible selon les critères du Fonds d'appui au rayonnement des régions et du Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins;

ATTENDU l'offre de service de la firme Léger pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. D'appuyer la demande de financement que déposera Montérégie économique au Fonds d'appui régional au rayonnement des régions (FARR) de la Montérégie et au Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins pour la réalisation du projet de mesure du dynamisme entrepreneurial des MRC et de l'agglomération de Longueuil;
2. De transmettre une copie de la résolution aux MRC de la Montérégie, à l'agglomération de Longueuil et à Montérégie économique.

**2018-06-221 AIDE FINANCIÈRE AU PROJET DE LABORATOIRE ENTREPRENEURIAL GRANBY ET RÉGION**

ATTENDU le projet de laboratoire entrepreneurial Granby et région présenté par Granby Industriel ayant pour objectif de faciliter la synergie collaborative entrepreneuriale par le partage de connaissances et d'expériences variées d'entrepreneurs actuels et futurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beaugard et résolu unanimement d'octroyer une aide financière d'un montant maximal de 22 000 \$ à Granby Industriel, laquelle est conditionnelle à ce que cette somme soit employée exclusivement à l'achat d'équipements dans le cadre du projet laboratoire entrepreneurial Granby et région.

Cette aide financière est prise à même le Fonds de développement des territoires.

**2018-06-222 FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - OCTROI D'UN PRÊT RATTACHÉ AU DOSSIER NUMÉRO 18-006**

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection des bénéficiaires du Fonds local d'investissement (FLI);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. D'octroyer un prêt du FLI, d'un montant de 50 000 \$, dans le dossier en titre selon les conditions prévues et les garanties demandées à la recommandation du Comité de sélection des bénéficiaires du FLI, dont notamment :
  - a) Un prêt d'une durée de cinq ans avec un moratoire de six mois sur le capital;
  - b) Un taux d'intérêt annuel de 6,45 %;

- c) Deux cautionnements personnels des promoteurs identifiés pour l'ensemble des obligations;
  - d) La mise en garantie d'une police d'assurance vie couvrant la totalité du prêt sur la vie du promoteur identifié;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

**2018-06-223**     **PARTICIPATION AU COLLOQUE RÉGIONAL – VISION ATTRACTIVITÉ CANTONS-DE-L'EST/ESTRIE**

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'assumer les frais d'inscription et de déplacement du préfet et du conseiller en développement de la ruralité et de l'agroalimentaire pour assister au Colloque régional Vision attractivité des Cantons-de-l'Est/Estrie qui se tiendra à Sherbrooke le 19 juin 2018.

**2018-06-224**     **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION RELATIVE À LA FERMETURE DE LA COALITION DU PACTE RURAL DE ST-JOACHIM-DE-SHEFFORD**

Soumise : Convention relative à la fin d'engagements contractuels en vue de la fermeture de l'organisme Coalition du pacte rural de St-Joachim-de-Shefford.

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, la convention telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

**2018-06-225**     **ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF À L'INTENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Soumis : Plan de développement du transport collectif 2018, tel que requis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (Volet II – Subventions au transport collectif régional).

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'adopter ce plan de développement tel que soumis.

**2018-06-226**     **ADOPTION DU PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER**

Soumis : Protocole local d'intervention d'urgence hors du réseau routier.

Sur une proposition de M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'adopter le Protocole local d'intervention

d'urgence hors du réseau routier tel que soumis et d'en autoriser la mise à jour au besoin.

**2018-06-227**     **ÉVALUATION – MANDAT DE SOUTIEN PROFESSIONNEL – CLUB DE GOLF LE ROCHER**

ATTENDU la réception d'une demande de révision administrative dans le dossier de l'entreprise Club de golf le Rocher;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater dès à présent les professionnels externes qui seront appelés à supporter le personnel du Service d'évaluation pour le traitement de ce dossier;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 99-107, la MRC de La Haute-Yamaska assume annuellement à même son budget régulier les premiers 3 000 \$ de frais juridiques ainsi que les premiers 5 000 \$ des autres professionnels engagés dans le cadre d'une demande de révision administrative, alors que la municipalité locale doit assumer toute dépense excédentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska retienne les services des professionnels suivants pour supporter le personnel du Service d'évaluation pour le traitement de la demande de révision administrative dans le dossier de l'entreprise Club de golf le Rocher, soit :

1. Les services de Me Paul Wayland pour agir au besoin comme conseiller juridique;
2. Les services de M. Jean-Pierre Cadrin, de la firme Jean-Pierre Cadrin & associés inc. pour agir au besoin comme expert-conseil en matière d'évaluation.

**2018-06-228**     **DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR LA MODIFICATION DE LA DATE D'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION RÉNORÉGION**

ATTENDU que la MRC, en vertu d'une entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), assume la gestion du programme d'aide à la rénovation RénoRégion pour les municipalités de son territoire;

ATTENDU que c'est la MRC qui constitue la porte d'entrée des demandes des citoyens demeurant sur son territoire;

ATTENDU que la MRC met à profit tous ses outils de communication afin d'informer sa population de la disponibilité du Programme RénoRégion et des modalités applicables;

ATTENDU que la MRC désire faire profiter au maximum sa population de l'enveloppe financière attribuée par la SHQ;

ATTENDU que la programmation RénoRégion se termine le 31 mars de l'année en cours;

ATTENDU qu'en 2017, l'octroi de l'enveloppe budgétaire dédiée à la MRC a été transmis le 5 juin 2017;

ATTENDU que la période printanière est propice à la réception de nombreuses demandes et que ces demandes ne peuvent pas être traitées en l'absence de l'octroi

d'une aide financière de la part de la SHQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, et résolu unanimement :

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. De demander à la SHQ de devancer l'octroi de l'aide financière du Programme RénoRégion afin d'éviter le gel du traitement des demandes vécu après le 31 mars de chaque année;
3. De transmettre copie conforme de la présente résolution à Mme Lise Thériault, ministre responsable de la Société d'habitation du Québec, Mme Guylaine Marcoux, membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la SHQ, Mme Line Laporte, directrice générale de la MRC de Montcalm, la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

**Note :**            **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions est tenue.

**2018-06-229**       **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de lever la séance à 19 h 40.

---

Mme Judith Desmeules,  
directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

---

M. Paul Sarrazin, préfet